

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 98-0517/PR/TFP Portant approbation du budget de l'Organisme de Protection Sociale (OPS) pour l'exercice 1998

n° 98-0517/PR/TFP

Ministère  
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PRO-  
FESSIONNELLE

Date de publication  
8 septembre 1998

Numéro JO  
n° 17 du 15/09/1998

Date du numéro  
15 septembre 1998

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** la constitution en date du 15 septembre 1992

**VU** la loi n°135/AN/97/3ème L portant création de l'OPS

**VU** le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'OPS en date du 18 juillet 1998

Sur proposition du Ministre du Travail et de la Formation professionnelle

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 septembre 1998 ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est approuvé le budget de l'Organisme de Protection Sociale (OPS) pour l'exercice 1998 arrêté à

:En recettes.....2.719.432.653 FDEn dépenses.....  
2.445.406.697 FDSoit un résultat excédentaire de..... 274.025.955 FD

### Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Par le Président de la République Chef du Gouvernement

**HASSAN GOULED APTIDON**